

Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

GT CNIG DDU 7 septembre 2016

Compte rendu

Participants:

Nom Prénom	Fonction	Présent*	Evousé*
		Present"	Excusé*
AJOUC Claire	Crige PACA	<u> </u>	<u> </u>
BASLES Myriam	Rennes Métropole	<u> </u>	<u> </u>
BRIE Patrick	DGALN/DHUP	<u> <u> </u></u>	<u>_</u>
CHARAMNAC Daniel	Ville de Niort		
CHARPENTIER Solange	DDTM50	<u> </u>	
CHEVALLOT Pascal	AGURAM		
COCQUIERE Alexandra	IAU IdF		
COUPE Adeline	IGN		
CLOZEL Aline	Grand Avignon / CRIGE PACA		
DELERBA Denis	Esri France		
DISSARD Olivier	CGDD/DRI/MIG		
ESNAULT Dominique	ADAUHR		
FORGET Bruno	SIEA		
GEFFRAY Youna	Lorient – PM Urba GéoBretagne		
GOLFIER Marielle	Ville de Niort		
GOURIOU Murielle	Cerema / DTer Ouest		
HAVARD Simon	DDT 49		
JUHEL Nolwenn	Lorient – PM Urba GéoBretagne		
LAVERGNE Pierre	Adu Montbeliard		
LEBOURG Marie-Neige	Cerema / DTer Ouest		
LETESSIER Nathalie	Ville de Créteil		
LEVEQUE Dominique	DDT 24		
LORY Pascal	Chef de mission CNIG à l'IGN		
MARTHE-BISMUTH Nathalie	DGALN		
PIERREZ Emmanuel	Ministère de la Culture		
ROLLE Stéphane	CRIGE PACA		
ROUILLARD Vincent	DREAL Bretagne		
SCHLOUPT Amandine	Aguram		
TANNEAU Marie	ESRI France - arcOpole		
TAURIAC-CLEMENTI Carole représenté par M D'ANGIOLILLO	Nice Cote d'Azur		
TEIXEIRA Jérôme	SI 17		
TOUYAA Franck	Agglo de Cergy-Pontoise + AITF		

VOURC'H Gregoire	Brest Metropole Oceane		
Le groupe de travail e	est animé par Murielle Gouriou du Cerema.	La DGALN est	

Le groupe de travail est anime par Murielle Gouriou du Cerema. La DGALN est représentée par Madame Nathalie Marthe-Bismuth. Le groupe de travail accueille Monsieur Patrick Brie (DGALN/DHUP) qui vient de rejoindre la DHUP et assurera le lien entre le projet du géoportail de l'urbanisme et la sous commission du CNIG en charge de élaboration des standards de numérisation des documents d'urbanisme et des servitudes

I) Servitudes Monuments Historiques, Sites patrimoniaux remarguables et PSMV

M Emmanuel Pierrez présente la loi patrimoine et les difficultés de versement des servitudes dans le GPU.

Les monuments historiques sont environ au nombre de 43000 sur le territoire national. De nombreuses mises à jour sont effectuées, par exemple quand le patrimoine est déclassé. La base est donc mouvante.

Aux abords des monuments historiques, il existe un périmètre de protection de 500 mètres par défaut, sinon il existe un périmètre délimité.

Viennent d'être créés par la loi patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables qui sont une servitude d'utilité publique. Ces sites regroupent, pour l'instant, les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les AVAP.

Dans ces sites, devront être réalisés un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) Le PSMV est un document d'urbanisme et le PVAP une servitude d'utilité publique. Le PVAP sera à l'initiative de la collectivité locale concernée.

Le ministère de la culture a effectué un test de versement sur les départements de la Corse.

Deux problèmes sont apparus :

- un problème avec l'identifiant, car le script actuel génère un identifiant de manière aléatoire
- le système est bloquant pour les attributs facultatifs. L'IGN rappelle que l'absence d'attributs facultatifs ne génèrent pas de messages d'erreur et n'empêchent pas la publication. Le ministère de la culture transmettra ces données pour analyse.

De plus, le processus de publication dans le GPU est simple pour un versement manuel mais lors de versement par flux, il se révèle être fastidieux. Le MCC demande qu'un système différent soit mis en place dans le GPU, un système sécurisé par empreinte numérique.

L'IGN indique que le code du validateur est disponible sur le compte github de l'IGN.

Par ailleurs, certains actes sont illisibles,contiennent des données nominatives. Ils ne doivent pas être communiqués et diffusés. Le MCC propose dans ces cas d'indiquer le lieu où l'acte peut être consulté.

En ce qui concerne la numérisation des PSMV, un atelier est organisé par le MLHD et le MCC le 13 octobre avec les DRAC.

Pour les PSMV, l'autorité juridiquement compétente est le ministère de la culture et non la commune. Donc sur une commune au sens des règles informatiques actuelles du GPU, il y a deux autorités compétentes ce que le GPU ne permet pas de gérer . L'IGN précise qu'il

n'y a pas de frein technique à ce qu'il y ait 2 autorités compétentes sur une même commune dans certaines conditions.

Il est suggéré que le ministère de la culture tout en restant responsable donc autorité compétente au sens juridique, délègue le versement des PSMV aux collectivités locales qui pourraient ainsi rester compétente au sens informatique de la notion telle que le GPU l'utilise.

Le second problème est la symbologie. Chaque collectivité représente les objets de manière différente. Cependant les participants qui ont réalisé l'exercice de numériser un PSMV considère que le standard actuel des PLU le permet bien qu'il soit nécessaire d'ajouter des descripteurs spécifiques à certaines objets présents dans les PSMV.

Patrick Brie conclue cet échange en rappelant les 3 axes de réflexion retenus pour le développement de la V3 du GPU :

- évolution pour accompagner le projet dans sa définition initiale et faciliter sa concrétisation
- améliorer la sécurité juridique
- permettre la réutilisation des données.

Il est rappelé que lors de la V1-V2, il existait un groupe de travail accompagnement des bureaux d'études qui est tombé en désuétude. Ce groupe de travail aurait pu proposer des actions vers les bureaux d'étude. Ceux-ci ne proposent toujours pas des numérisations de qualité aux collectivités locales.

Il Dématérialisation des DIA et des CUa

La ville de Niort présente ensuite la démarche initiée par la ville pour dématérialiser les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et les certificats d'urbanisme (Cua).

La ville de Niort réfléchit depuis 2003 à la mise en place d'un dispositif pour permettre des échanges faciles entre les services de la ville et les notaires pour traiter 1200 DIA et 1400 CUa annuels.

Un groupe de travail a été mis en place à l'époque avec le conseil supérieur du notariat, la ville de Paris, le Conseil général de l'Hérault et la DGME.

Des tests ont été faits qui ont été concluants. Un gain potentiel de coût a été constaté dans la mesure où les documents devaient être transmis par voie postale en recommandé. Un gain de temps de 3 semaines dans le délai d'instruction est dû à la transmission des documents par flux, bien sûr sécurisé. Il existe une traçabilité des échanges et la signature est numérique.

Le dispositif a été arrêté pour deux raisons :

- un blocage juridique car pour les DIA le décret de 2012 sur la dématérialisation renvoie à un arrêté qui devait définir les conditions techniques des échanges. Cet arrêté n'a pas été pris du fait de l'évolution très rapide des possibilités techniques qui rend inutile ce type de mesure. Patrick Brie indique qu'une autre solution juridique est en cour de mise en place dans le cadre des décrets relatifs que SVE(saisine par voie électronique) et pourrait être opérationnelle en novembre aussi bien pour les DIA que pour les Cua
- la plateforme de confiance qui n'est pas financée au-delà de l'expérimentation.

la ville de Niort expose également que la dernière approbation de son PLU a été l'occasion de numériser le document. Le PLU est numérisé au standard CNIG mais en allant plus loin puisque les documents de texte ont été numérisés en PDF avec reconnaissance de

caractère ce qui a permis de développer des liens techniques pour récupérer les données à la parcelle et automatiser la production des Cua.

III Evolution du mandat du groupe de travail

Au préalable, les membres du groupe s'interrogent sur l'absence de l'animateur habituel du groupe de travail. Il est répondu qu'une organisation nouvelle est en cours au Cerema et qu'Arnauld Gallais va certainement changer de poste. Les membres du groupe de travail demandent qu'un animateur soit nommément désigné et que le contact possible par mail ne soit pas une boite fonctionnelle. Ces demandes sont confirmées par la DGALN et le chef de mission CNIG.

Dans un premier temps, les membres du groupe de travail ne souhaitent pas modifier le mandat actuel.

Une discussion s'engage avec le groupe de travail pour expliquer la nécessité d'un nouveau mandat. Il est rappelé que lors du GT d'avril 2016, un bilan de l'activité a été produit et qu'il s'est avéré que les actions avaient été soit abandonnées soit réalisées. Un nouveau plan d'action est donc à mettre en œuvre.

Il est constaté actuellement que les standards SUP et DU ne prennent pas en compte certaines situations :

- l'évolution du code de l'urbanisme, liste des codes à mettre à jour
- l'actualisation rapide des standards après des modifications législatives
- le passage au niveau intercommunal. Le standard serait à modifier pour les PLU intercommunaux. Il est demandé aux collectivités de faire remonter leurs demandes de modification
- les orientations d'aménagement communales, de secteur et thématiques; la problématique du règlement n 'est pas prise en compte
- la complétude du standard pour les PSMV

la numérisation pose également des difficultés par rapport au GPU en ce qui concerne :

- la continuité des limites cadastrales communales: problème du référentiel cadastral utilisé Le standard actuel prévoit un ID du document d'urbanisme en texte ainsi qu'un champ pour le millésime du cadastre.
- la qualité des données pour être le plus fiable possible
- le lien entre le standard et le GPU, l'outil doit intégrer le standard .
- l'implémentation des documents sans dénaturer la donnée
- la précision pour les SUP nécessitant une interprétation, une zone d'imprécision serait à introduire (buffer?)

Pour remplir ses missions, le groupe de travail doit notamment pouvoir :

- s'appuyer sur les remontées des utilisateurs
- avoir une traduction juridique des évolutions du code de l'urbanisme
- définir le niveau de normalisation
- coordonner les évolutions du standard vis-à-vis du GPU

Le groupe de travail est informé de la mise en place d'un temps fort en novembre pour recueillir l'expression des besoins des utilisateurs pour améliorer le geoportail de l'urbanisme. Les membres du groupe de travail peuvent y participer s'ils le souhaitent.

Il est convenu que les membres du groupe de travail fassent remonter leurs propositions de modification du projet de mandat à Arnauld Gallais. Ces propositions seront débattues

au prochain GT.

Prochain GT CNIG DDU

Lors du GT qui aura lieu le 16 novembre seront examinés les points suivants :

- le projet de mandat CNIG
 un retour sur le temps fort d'expression des besoins
 la problématique fonds de plan, cadastre et GPU
 la méthodologie d'évolution des standards
 autres questions